

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	39
VOTANTS	48

CONVOCATION

Datée	Du 08/11/24
Affichée	Le 08/11/24

OBJET

Acquisition terrain pour la
construction de la station
d'épuration de Glos la
Ferrière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi quatorze novembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 8 novembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Dominique LORMEAU a été nommé secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Sylvie MOLERO, Dominique NETZER, Éric ZO, Alain TESSIER, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Philippe THOURET, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GEUGNON a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Charlène RENARD a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Didier COUSIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSÉLIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLÉE
Jean-Guy GRANDIN a donné pouvoir à Philippe THOURET

Représenté : Daniel MARIE est représenté par Alain TESSIER

Absents excusés : Didier PITOU, Nadège TROUILLET, François HUREL, Jacky DE TAEVERNIER

Absentes : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Virginie VIOLET

Monsieur le Président, rappelle aux membres du Conseil que lors de la séance du 18 avril dernier il a été décidé la réalisation des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière sur une partie du terrain actuellement communal, cadastré section 191 AD n° 198.

L'emprise nécessaire à la construction de la station d'épuration ayant été déterminée, il a pu être procédé à la division de la parcelle et au bornage du terrain.

La superficie de la parcelle à acquérir, nouvellement cadastrée section 191 AD n° 217, est de 8 563 m².

Comme il a été convenu avec la commune de La Ferté-en-Ouche, cette acquisition par la communauté de communes se fera à l'euro symbolique et, en échange, la commune de La Ferté-en-Ouche fera l'acquisition, également à l'euro symbolique, de la parcelle cadastrée section 167 ZA n° 159e sise sur la zone d'activités « Les Avanris » et appartenant à la communauté de communes, cession pour laquelle le conseil communautaire a déjà délibéré.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération n° 2024-04-18-117 du conseil communautaire en date du 18 avril 2024 décidant la réalisation des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière,
- Considérant la nécessité de disposer d'un terrain pour permettre la reconstruction de la station d'épuration de Glos la Ferrière,
- Considérant les accords avec la commune de La Ferté-en-Ouche

Le Conseil après avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section 191 AD n° 217 sise sur la commune de La Ferté-en-Ouche – commune déléguée de Glos la Ferrière, d'une superficie de 8 563 m² à l'euro symbolique auquel s'ajouteront les frais d'acte
- **AUTORISE** le Président ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires pour mener à bien

Accusé de réception en Préfecture
081-20068468-20241114-2024-11-14-222-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

cette opération et à signer tous les documents correspondants

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits 21 NOV. 2024
Au registre sont les signatures 21 NOV. 2024
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 21 NOV. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire 21 NOV. 2024

Le Président,
Jean SELLIER

